

Projet de parc éolien du Granit à Saint-Robert-Bellarmin

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 4 DÉCEMBRE À 19 H 30

Québec, le 6 novembre 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parc éolien du Granit à Saint-Robert-Bellarmin* par Énergie du Granit inc. et Société en commandite EEN CA Le Granit. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 4 décembre 2012, à compter de 19 h 30, au sous-sol de l'église de Saint-Robert-Bellarmin, rue Principale à Saint-Robert-Bellarmin**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Daniel Breton, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 21 décembre 2012.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 21 décembre 2012, ces documents peuvent être consultés dans les locaux de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin, 10, rue Nadeau à Saint-Robert-Bellarmin.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Énergie du Granit inc. et Société en commandite EEN CA Le Granit souhaitent aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 24,6 MW constitué de douze éoliennes REpower de 2,05 MW chacune. Ce parc serait situé sur des terres privées appartenant à Domtar, en partie en milieu agricole et en milieu forestier exploité commercialement, dans le territoire de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin. La durée d'exploitation du parc serait de vingt ans.

Le projet pourrait notamment nécessiter l'élargissement de chemins existants (10,4 km), la construction de nouveaux chemins (1,7 km), du déboisement (31,2 ha), l'aménagement d'aires de travail, d'entreposage, d'assemblage et de fabrication de béton, l'installation d'un réseau électrique majoritairement souterrain, l'installation et le remplacement de traverses de cours d'eau, des travaux d'excavation, de déblais et de remblais. Le parc éolien du Granit serait relié au poste de raccordement du parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin, actuellement en construction. Le coût du projet serait estimé à 60 M\$ et la mise en service serait prévue pour décembre 2014.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon le promoteur, les principales répercussions de la construction du parc éolien toucheraient les milieux biologique et humain.

L'étude d'impact mentionne que l'amélioration des chemins existants et la construction des nouveaux chemins nécessiteraient le déboisement de 15,5 ha. Le promoteur entend utiliser les chemins existants afin de réduire au minimum les superficies à déboiser. Dans la mesure du possible, le déboisement des aires de travail, d'entreposage et d'assemblage (15,7 ha) pourrait être également réduit par l'utilisation des mêmes aires que celles du projet de parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin. Le promoteur entendrait aussi procéder au déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux, soit du 1<sup>er</sup> mai au 15 août. Selon l'étude d'impact, une caractérisation des cours d'eau serait effectuée, avant le début des travaux, pour vérifier la présence de frayères et la présence de salamandre à statut particulier.

Quant aux impacts humains, l'étude mentionne que les activités du projet pourraient provoquer un accroissement de la circulation pendant la phase de construction sur le territoire de la MRC du Granit. Le promoteur entendrait utiliser les chemins existants du projet de parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin pour en atténuer les impacts. Le promoteur mentionne aussi que 70 emplois seraient créés en phase de construction et que 30 % des profits générés en phase d'exploitation reviendraient aux municipalités et à la MRC du Granit.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 21 décembre 2012, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Daniel Breton, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [evoliens-du-granit@bape.gouv.qc.ca](mailto:evoliens-du-granit@bape.gouv.qc.ca).